



AQDR

Ahuntsic-Saint-Laurent

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



3\$

LA PAROLE DES AÎNÉS

Vers une société pour tous les âges

Édition de mars 2022

SOMMAIRE

- P.3 **Mot du président**
par Jean-Paul Lahaie
- P.5 **La militance sur le logement**
par François Godbout
- P.10 **Une rencontre appréciée**
par François Marquis
- P.11 **L'AQDR-ASTL déménage bientôt**
par Nadia Kapinga
- P.12 **Les personnes âgées au Chili**
par Osvaldo Nuñez
- P.14 **Françoise David: une femme remarquable**
par Hélène Robillard-Frayne
- P.17 **L'AQDR-ASTL appuie les demandes de la CDA pour la dignité des aînés**
par Zaida Nuñez
- P.19 **COVID-19 et droits des personnes**
par Me Hélène Guay
- P.22 **La diversité: une valeur ajoutée**
par Nelson Ojeda-Calderon
- P.24 **Un CA diversifié**
par Hélène Robillard-Frayne
- P.26 **Le Théâtre Parminou: un beau cadeau fait aux membres de l'AQDR-ASTL**
par Hélène Robillard-Frayne



La Parole des aînés est publiée et distribuée électroniquement à nos 1 300 membres d'Ahunistic St-Laurent, aux intervenants gouvernementaux et sociaux ainsi qu'à ses partenaires.

Éditeur: AQDR-ASTL.

Comité de rédaction:
Boucherrab Malika, secrétaire-comptable
Kapinga Nadia, coordonnatrice
Lahaie Jean-Paul, président
Marquis François, Secrétaire

Dans le but de faciliter la lecture pour nos membres retraités, nous avons utilisé un corps de caractère le plus gros possible dans les circonstances. Cela a un impact sur la mise en page mais nous le faisons dans le but d'accomoder le plus de lecteurs et lectrices possible.

Le conseil d'administration de l'AQDR-ASTL n'endosse pas nécessairement les opinions exprimées dans les textes de ses collaborateurs.

Coordonnées:
1650, rue Viel
Montréal Québec H3M 1G5
514 332 8222
aqdr.astl@gmail.com
www.aqdr-astl.org

MOT DU PRÉSIDENT



*Chers et chères membres de
l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent,*

Nous vivons à une époque stressante pour les aînés. Nous commençons à peine de sortir de cet épisode terrible de la pandémie où la mortalité a décimé nos rangs plus souvent qu'à notre tour, pour entrer dans une période d'instabilité géopolitique mondiale.

NOS REVENUS

Vient maintenant s'ajouter une attaque frontale contre nos revenus de retraite. L'inflation, ce monstre qui commence à prendre des proportions insoupçonnées, s'alimente à même nos revenus souvent fixes ou mal indexés. L'origine de cette augmentation des prix est multiple. La raréfaction des biens et denrées alimentaires occasionnée par la COVID-19, la flambée des prix de l'essence, les sanctions économiques boomerang contre la Russie et l'attitude opportuniste et cupide de certains commerçants ont un impact certain sur l'inflation. Terrasser ce monstre inflationniste nous rapproche de cette médecine de cheval qu'est le déclenchement d'une récession provoquée artificiellement par une hausse des taux d'intérêts du genre reaganomique (rappelons-nous de 1981). Inflation ou récession ? Devrons-nous choisir entre la peste et le choléra ?

SANTÉ

Deuxième souci qui nous hante assurément, c'est un système de santé au bord de l'épuisement, accentué par la désorganisation, les compressions, les malheureux changements de structure et le manque cruel de travailleurs de la santé. Misère... décontingentez les facultés de médecine et cessez cette pression sur l'offre !

LOGEMENT

Il manque cruellement de logements, qu'ils soient sociaux ou même abordables. Cette situation engendre des augmentations de loyer et des déménagements non souhaités. Toute tentative de freiner ce phénomène pour corriger la situation engendre une baisse des investissements privés. C'est la loi du marché. Taper du pied pour réclamer plus de logements sociaux ne résoudra pas les multiples problèmes qui affecte le secteur de l'habitation. La dure réalité nous montre une industrie de la construction qui peine à construire 14,000 logements par an. Le manque de main d'œuvre, de matériaux et de ressources ainsi que la détérioration des infrastructures siphonnent une bonne partie des travailleurs disponibles. Pour des raisons

MOT DU PRÉSIDENT

purement idéologiques, le gouvernement canadien veut admettre plus de 400,000 immigrants sans compter les nouvelles vagues de réfugiés, contribuant à inonder un marché immobilier déjà saturé à l'extrême. Où notre ministre de l'immigration va-t-il loger tout ce beau monde ?

A-t-il pensé un seul instant qu'il doit intégrer tous ces immigrants dans la société d'accueil ?

A-t-il réalisé tout ce que comporte cet afflux d'êtres humains sur la demande de logement ?

Est-il conscient que les aînés et les plus pauvres ne pourront pas se loger, surtout en milieu urbain ?

Il y a des RPA qui sont transformées et des aînés qui sont évincés pour faire place à des logements plus payant pour les promoteurs. C'est le cas des rénovictions qui expulsent les pauvres qui eux, ne retrouveront pas un autre logement au même prix.

Il est temps d'accrocher ses idéologies dans le vestiaire et de s'asseoir ensemble avec tous les intervenants du milieu pour trouver des solutions réalistes à la pénurie de logements.

TRANSPORT

Sur le plan local, l'AQDR-ASTL a fait quelques simulations et chronométrages à certaines intersections et traverses lors d'une tournée du quartier Ahuntsic. Un piéton a 30 secondes pour traverser Henri-Bourassa aux endroits que nous avons testés. Pour une personne âgée qui déambule lentement, c'est un petit défi et elle doit nécessairement traverser au début de l'apparition du feu de piéton si elle veut se rendre à temps de l'autre côté du boulevard. On se rend compte rapidement de la difficulté que peut avoir la Ville de Montréal



d'évaluer la vitesse d'une personne âgée et des temps de traverses qui doivent être raisonnables pour la mobilité de tout le monde. Notre tournée n'ayant pas été concluante, nous demandons à nos membres de nous signaler les intersections qui présentent une difficulté importante et nous irons vérifier les faits. À suivre...

Votre association demeure vigilante et active dans la défense des droits collectifs des personnes retraitées et préretraitées. Merci de votre soutien et bonne fin d'hiver.



LA MILITANCE SUR LE LOGEMENT

La Parole des Aînés, printemps 2022. DOSSIER LOGEMENT (INTRO)

La **Parole des Aînés** a d'abord rencontré **Marie-Josée Corriveau**, coordonnatrice du Front d'action populaire en réaménagement urbain (**FRAPRU**) pour une entrevue sur leur mission, la difficile conjoncture actuelle et leur proposition « **POUR UNE POLITIQUE D'HABITATION AMBITIEUSE AU QUÉBEC** »

Dans un second temps, Denise Belec, coordonnatrice du Comité logement

Ahuntsic-Cartierville (CLAC) dit toute l'importance de la question du logement et pose 2 questions :

« **La loi protège-t-elle les locataires aînés?** » Et : « **Comment se protéger?** »



<https://www.frapru.qc.ca>

<https://www.facebook.com/FRAPRU.logement>

1. Parole des Aînés(LPA): Tout d'abord, merci pour votre disponibilité. Pourriez-vous nous situer dans la mission du FRAPRU et en faire le portrait comme organisme de défense de droits ?

M-JC : Le FRAPRU est un regroupement qui compte quelque 145 organismes actifs dans les différentes régions du Québec. Depuis 43 ans, il intervient principalement sur les enjeux liés au logement. Il s'engage aussi contre la pauvreté et pour la protection des services publics.

2. LPA : Décrivez-nous votre parcours comme citoyenne et militante en lien avec votre engagement actuel.

M-JC : Les injustices m'ont toujours choquée, d'aussi loin que je me souviens. Rien de tel que le logement social ! Quand on lutte et fait aboutir des projets de logements sociaux, on contribue à créer un patrimoine collectif sans but lucratif, qui met les locataires définitivement à l'abri des abus commis par le marché. C'est d'autant plus mobilisant.

J'ai travaillé pendant 17 ans au Regroupement information logement (**RIL**) comme organisatrice communautaire, puis comme coordonnatrice. En 2003, je suis entrée dans l'équipe du FRAPRU. J'ai à cœur le droit au logement pour toutes et tous, mais aussi l'avenir des logements sociaux; afin que ce qu'on a bâti puisse aussi répondre aux besoins des prochaines générations. Il faut laisser un legs en bon état, vu les dérèglements climatiques et toutes les nouvelles injustices qui risquent d'en découler.

3. LPA : Parlez-nous du défi de succéder à François Saillant, le « Militant de velours » titre de son autobiographie, après quelque 40 ans au leadership du FRAPRU.

M-JC : Au départ de François, nous devions chausser de grands souliers. Ses grandes qualités comme militant et comme humain ont assurément façonné le FRAPRU. Quand il est parti, nous avons redistribué les cartes. J'ai pris la coordination, et ma collègue Véronique Laflamme est devenue porte-parole. L'équipe s'est solidarisée au service des groupes membres du FRAPRU.

4. LPA : Pouvez-vous faire le lien entre défense des droits, logements et pauvreté?

M-JC : Les ménages pauvres sont évidemment ceux les plus susceptibles de vivre des dénis du droit au logement. D'abord parce qu'ils doivent consacrer une part démesurée de leur revenu au logement. Ils le font en coupant dans leurs autres besoins pourtant également essentiels, comme la nourriture, les vêtements, les médicaments et les fournitures scolaires des enfants.

Les ménages pauvres occupent le plus souvent des logements trop petits et en mauvais état. Ils sont à la merci des évictions... Ce n'est pas pour rien que le logement est considéré comme l'un des principaux déterminants de la santé, avec le revenu.

5. LPA : Quel est votre regard sur la conjoncture actuelle?

M-JC : Nous vivons une crise très grave du logement. La crise dont je parle est celle vécue par les locataires, crise aggravée par la pandémie et par la spéculation immobilière. La pandémie a provoqué des déplacements de population, depuis les grands centres urbains vers des villes et des régions où l'arrivée soudaine de plusieurs ménages a provoqué une grave pénurie de logements. L'autre phénomène, c'est la financiarisation du logement. L'habitation devient un vecteur de profits rapides et juteux. Des promoteurs achètent des terrains et des immeubles, construisent ou transforment, puis relouent ou revendent en doublant, voire en triplant les prix. Ils sont soutenus par des fonds qui accordent des prêts risqués contre la promesse d'un rendement important. Des fonds de pension y sont associés. Ils prêtent aux promoteurs pour encaisser des profits qui leur permettront de verser les pensions promises.

Selon les données du recensement de 2016, 5745 ménages de l'arrondissement d'Auntsic-Cartierville devaient consacrer plus de la moitié de leur revenu au logement et en moyenne, leur revenu total de l'année 2015 n'était que de 13 057 \$; plus du cinquième d'entre eux avaient une personne âgée de 65 ans ou plus comme principal soutien financier. C'est proprement scandaleux dans un pays aussi riche que le nôtre !

Les ménages aînés sont aussi dans le collimateur des spéculateurs, même si ceux âgés de 70 ans ou plus sont mieux protégés depuis l'adoption de la loi 492 qui limite les possibilités de les évincer. D'une part, les immeubles où ils habitent depuis longtemps

LOGEMENT

sont convoités parce que généralement moins chers. D'autre part, les promoteurs comptent sur la vulnérabilité des locataires aînés pour céder rapidement face aux pressions indues et accepter des évictions à moindre coût.

Les besoins de logements sociaux sont donc criants, mais les gouvernements préfèrent soutenir le marché privé pour développer des logements supposément « abordables ». Une enquête journalistique récente démontrait ainsi que des promoteurs subventionnés par le fédéral, en vertu de la Stratégie canadienne sur le logement adoptée en 2017, ont construit à Montréal des logements loués à 2020 \$ par mois.

À Québec, Le ministre Éric Girard a annoncé le remplacement du programme AccèsLogis, le seul qui permet encore le développement de logements coopératifs, sans but lucratif et publics, par un nouveau programme visant à « donner de la place au privé ». Il a mis 123,5 millions \$ à sa disposition. Pas un sou n'a été ajouté pour assurer la livraison des 10 000 logements sociaux déjà promis et programmés dans AccèsLogis.

6. LPA : Résumez-nous la campagne « Pour une POLITIQUE D'HABITATION AMBITIEUSE AU QUÉBEC ».

M-J C : Le Québec n'a toujours pas de politique globale en habitation. Les locataires sont abandonnés sur tous les fronts. La ministre responsable de l'Habitation, Andrée Laforest, refuse de mieux les protéger contre les « rénovictions » et d'imposer un contrôle obligatoire des loyers; elle promet plutôt un plan d'action gouvernemental en habitation, pour la fin de l'hiver 2022. Pour le moment, ses interventions portent le plus souvent sur la rareté et le prix prohibitif des maisons, sur la difficulté d'accéder à la propriété privée et sur les encouragements financiers et fiscaux qu'il faudrait consentir aux promoteurs pour qu'ils en construisent

davantage. **On a ici un vrai problème de classes sociales.**

Le FRAPRU conteste les choix politiques de la ministre, d'autant que les logements supposément abordables construits par les promoteurs privés ne le sont pas pour les ménages à modeste et à faible revenus. Ce sont souvent des unités trop petites pour des familles. Elles sont éventuellement vendues pour générer une plus value, **devenant de moins en moins abordable.**

Il faut se doter collectivement d'une stratégie globale pour régler les besoins les plus urgents. C'est pour cela que le FRAPRU a écrit une Politique en habitation basée sur la **reconnaissance formelle du droit au logement.** Si Québec a ratifié en 1976 le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels, s'engageant ainsi à le faire progresser, il ne l'a toujours pas inclus dans ses lois, ni dans la charte des droits et libertés, contrairement au droit de propriété privée.

La Politique d'habitation proposée par le FRAPRU s'appuie également sur le développement et la protection des logements sociaux. Les gouvernements doivent les subventionner puisque les locataires visés n'ont pas les ressources financières requises pour acheter et fournir les mises de fonds; ils doivent aussi assurer de l'aide au loyer supplémentaire pour les plus pauvres, afin qu'ils n'y consacrent pas plus de 30 % de leur revenu.

Le FRAPRU réclame la réalisation de **50 000 logements sociaux en 5 ans.** Ça ne règlera pas tous les problèmes, mais ce sera un sérieux coup d'envoi en vue de régler les problèmes les plus graves dans un horizon raisonnable.

LOGEMENT

Vu les attaques de trop nombreux propriétaires et la vitesse de détérioration actuelle des conditions de logement des locataires, le FRAPRU propose également une série de mesures visant à mieux les protéger contre les abus du marché.

<https://docs.google.com/forms/d/1MqVTAd22Z01CHTyVuda03JAOalcGB5hiF4TBzS9lxzk/edit?ts=6168748>.

- Registre et contrôle obligatoires des loyers;
- Interdire et condamner les évictions illégales;
- Code du logement national, protégeant la santé;
- Améliorer les recours contre la discrimination lors de la recherche d'un logement;
- Pour les personnes en situation de handicap, création d'un portail facilitant la recherche d'un logement accessible universellement, adapté et/ou adaptable.

La Politique d'habitation du FRAPRU et un réinvestissement dans le logement social seront au cœur de nos actions des prochains mois. Les gouvernements et les partis politiques n'ont pas fini d'en entendre parler !

LPA: Encore merci pour votre solide analyse et votre engagement durable avec FRAPRU au service des plus vulnérables!

NOTES :

Saillant, François. Le Radical de velours : parcours militant. M Éditeur. (2012).

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), en octobre 2020, le prix moyen d'un logement disponible était de 1202 \$ par mois, sur l'île de Montréal.

Le prix des loyers affecte la valeur marchande d'un immeuble; si les loyers y sont bas, il sera moins cher à l'achat.



L'importance du logement

La pandémie nous a fait prendre conscience de toute l'importance du logement dans nos vies. Confinés à la maison, plusieurs ont souffert de leurs mauvaises conditions de logement. Plusieurs études démontrent l'impact des logements inadéquats sur notre vie et notre santé.

Pour les jeunes, la persévérance scolaire est un enjeu important. Imaginez, les jeunes qui vivaient dans des logements trop petits et qui devaient faire l'école à la maison pendant la pandémie...

Selon le recensement de 2016, 14,7% des logements à Ahuntsic-Cartierville étaient de taille insuffisante pour la famille qui y vivait. À l'âge adulte, c'est l'emploi qui peut être menacé. Il y a quelques années, un locataire a été suspendu de son emploi quand son employeur a appris qu'il avait des punaises de lit à la maison...

L'âge d'or est loin d'être doré pour les locataires aînés. Les logements inadéquats augmentent le risque de chutes.

LOGEMENT

L'augmentation exponentielle des loyers obligera les locataires à revenus fixes à réduire d'autres dépenses, dont l'alimentation.

Les locataires ainés sont plus vulnérables face à leur propriétaire. Au Comité logement, nous constatons depuis plusieurs années le harcèlement et l'intimidation dont sont victimes les personnes âgées et qui vise à les inciter à quitter leur logement ou à accepter des augmentations de loyer démesurées. Même si c'est légitime, les personnes âgées craignent de refuser une hausse de loyer par peur de représailles de leur propriétaire ou encore des gestionnaires de la résidence dans laquelle ils vivent.

La loi protège-t-elle les locataires ainés?

En juin 2016, l'Assemblée nationale adoptait une loi qui encadrait la reprise de possession ou l'éviction des ainés. Plusieurs croient que cette loi empêche les propriétaires de reprendre le logement ou les évincer pour modifications. Ce n'est pas le cas!

Pour être protégé par cette loi, il faut rencontrer les trois critères suivants :

- Être âgé de 70 ans et plus ;
- Être dans le logement depuis 10 ans et plus;
- Avoir des revenus égaux ou inférieurs au

revenu maximal lui permettant d'être admissible à un logement à loyer modique (soit 31 000 \$ pour une personne seule ou couple montréalais).

Dans les faits, au cours de la dernière année, nous avons remarqué que plusieurs ainés qui vivaient depuis de nombreuses années dans leur logement recevaient des avis de reprise de logement. Généralement, ils payaient un loyer

nettement en-dessous du prix du marché privé. Malheureusement, cette nouvelle protection légale ne s'appliquait pas à eux parce que leur revenu était légèrement au-dessus du seuil permettant de faire obstacle à la reprise de logement.

Cette loi pourrait même avoir des effets pervers, tels que des reprises faites avant que les 10 ans soient écoulés ou même le refus de louer à des personnes qui avancent en âge.

Comment se protéger ?

Ne signez rien avant de vous informer. La loi prévoit des recours pour les locataires lésés dans leurs droits. Le Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) peut vous aider. Fondé en 1988, le CLAC s'est donné comme mission de lutter contre la pauvreté dans Ahuntsic-Cartierville en travaillant sur l'amélioration des conditions de logement et de vie des locataires.

Pour remplir notre mission, nous soutenons les locataires vulnérables en les informant des leurs droits, de leurs recours et de leurs obligations en matière de logement.

Nous travaillons aussi sur l'enjeu important du logement social ainsi que sur la lutte à l'insalubrité des logements.

Pour nous rejoindre, veuillez composer le **514-331-1773**. En ces temps de pandémie et de travail à distance, il est très important de laisser un message avec votre nom et votre numéro de téléphone. Nous vous rappellerons, c'est promis.

Denise Belec, coordonnatrice,
Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC)

Merci à Denise et toute l'équipe du CLAC au service et à la mobilisation avec les citoyenNES de nos quartiers.



UNE RENCONTRE APPRÉCIÉE

Lors de notre rencontre ZOOM du 4 février dernier, Madame Émilie Thuillier, mairesse de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, et Madame Nathalie Goulet, conseillère du Secteur Ahuntsic se sont mises à la disposition de notre Conseil d'administration durant plus d'une heure.

Au départ, notre Président, Jean-Paul Lahaie a rappelé aux élues notre préoccupation pour l'accès à des logements abordables.

Madame Thuillier nous a rappelé que cette question est réglemantée par des lois provinciales. Mais l'Arrondissement et la Ville peuvent déterminer des normes de construction qui vont dans le sens du logement social, qui s'adresse aux personnes à faibles revenus ou vivant de l'Aide sociale.

La notion de logement abordable est trop chère pour ces personnes, qui ne sont pas dans la moyenne des salaires industriels. Notamment les aînés et les retraités.

La ville veut faire un registre public obligatoire des loyers, pour tempérer les ambitions des entrepreneurs et propriétaires.

Nous avons ensuite parlé de la mobilité des aînés, conditionnée par la gratuité du transport en janvier 2023. Nous avons parlé des intersections problématiques,

telles que Papineau et Henri-Bourassa et celle d'Henri-Bourassa et de la rue d'Auteuil. Nous nous sommes informés du retour éventuel de la navette Or.

Les élues nous ont rappelé la disponibilité des numéros de téléphone 311 et 211. Le 311 nous met en contact avec les Travaux publics, alors que le 211 donne accès

à des informations sur tous les organismes sociaux du grand Montréal. C'est une véritable mine d'informations sociales pour les aînés et les autres citoyens.

Nous sommes sortis encouragés de cette rencontre, qui promet de bons lendemains pour les aînés et la population en général.

François Marquis
Secrétaire AQDR-ASTL





L'AQDR-ASTL DÉMÉNAGE BIENTÔT

Le projet du **Centre Culturel et Communautaire de Cartierville** (4C), initié par la Ville de Montréal en collaboration avec l'arrondissement d'Ahuntsic Cartierville est en pleine exécution et tend petit à petit vers sa fin.

Situé au 12225 rue Grenet, le chantier du 4 C, une fois totalement achevé, va abriter près d'une douzaine d'organismes communautaires du territoire, parmi lesquels l'AQDR-ASTL, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées d'Ahuntsic-Saint-Laurent.

NOUS DÉMÉNAGEONS

En attendant d'occuper ses nouveaux bureaux, l'AQDR poursuit sa mission de défendre ses membres, à travers ses activités et projets mis en place pour répondre aux besoins de sa clientèle.

Le (4 C) se veut un espace chaleureux, qui offre plusieurs services aux habitants du territoire d'Ahuntsic-Cartierville. Ceci ressort de la visite virtuelle du centre en décembre dernier. Une visite d'environ une heure et demie, à laquelle ont pris part les organismes bénéficiaires. Cette visite organisée par l'équipe de l'arrondissement d'Ahuntsic Cartierville a permis aux bénéficiaires de se faire une idée concrète de leurs nouveaux locaux. Ce bâtiment appartenant aux Sœurs de la Providence, acquis à l'automne 2016 par la Ville de Montréal est converti à un pôle socioculturel, un centre de rencontre, d'échange et d'aide pour la population.

On y trouve entre autres : une bibliothèque moderne, des espaces de diffusion culturelle, un centre communautaire, des espaces citoyens et des services complémentaires.

Selon le plan présenté, la superficie du local administratif de l'AQDR-ASTL, situé au 1^{er} étage est de 150 pi² avec un espace d'entreposage au rez-de-jardin d'une superficie de 129 pi², ainsi

que l'accès aux nombreuses salles d'activités, salles de réunion et espaces collaboratifs disponibles au centre. D'après les renseignements des responsables du 4C, le

déménagement est prévu cet été, dépendamment de l'évolution du chantier.

L'octroi de ce nouveau bureau à l'AQDR-ASTL est le fruit de sa contribution au dynamisme de la communauté par son offre de services, sa clientèle desservie et sa participation active à la vie communautaire. L'AQDR-ASTL fait donc preuve d'une gouvernance démocratique et d'une saine gestion des ressources, tant financières qu'humaines.

L'AQDR-ASTL remercie à cet effet la Ville de Montréal, et surtout l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour leur sens de collaboration dans la poursuite de sa mission.

Nadia Kapinga
Coordonnatrice AQDR-ASTL





LES PERSONNES AÎNÉES AU CHILI

Au Chili comme au Québec, les préoccupations et les demandes prioritaires des aînés ont trait à la santé et au revenu, notamment dans un contexte où la pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir des effets terribles sur ce secteur de la population.

En matière de pensions, le Chili se trouve parmi les pires pays membres de l'OCDE, car il n'y existe pas un vrai système de sécurité sociale. La dictature de Pinochet a imposé, au début des années 80, la privatisation des régimes de retraite. Ce modèle repose sur des comptes d'épargne retraite individuels, similaires aux REER québécois. Il se caractérise par des frais de gestion très élevés, sans aucune participation des travailleurs ni des retraités. En fait, ces fonds sont gérés par des sociétés privées appelées « Administradoras de Fondos de Pensiones » (sociétés d'administration des fonds de pensions, AFP).

Tous les salariés sont obligés de cotiser à ce régime, sauf certaines exceptions telles que les forces armées et d'autres groupes qui jouissent de conditions privilégiées. Il va sans dire que les prestations de retraite sont très maigres et insuffisantes, obligeant les retraités à vivre dans la pauvreté, voire dans l'extrême pauvreté.

Ce régime privé de retraite est rejeté par l'immense majorité de la population chilienne. Dans ce contexte, le programme du nouveau président Gabriel Boric prévoit son élimination et son remplacement par un système de sécurité sociale, un régime tripartite, avec la participation des travailleurs, des employeurs et de l'État. Une pension minimale de 350.000 pesos (environ \$700 canadiens), par mois, sera accordée à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

SANTÉ ET AUTRES BÉNÉFICES

D'un autre côté, les aînés chiliens aspirent et demandent l'accès gratuit à des soins de santé universels et de qualité, similaires à ceux des autres pays de l'OCDE. Les riches peuvent fréquenter les cliniques et les hôpitaux privés, très bien équipés et dotés d'excellents médecins. Ce n'est pas le cas de la majorité des personnes âgées. Des dizaines de milliers d'aînés sont morts au cours des deux dernières années, surtout à cause de la COVID-19, faute de soins.



Comme dans d'autres pays, ces personnes constituent le secteur le plus affecté par cette pandémie.

Il faut ajouter que les aînés chiliens ne jouissent pas des mêmes conditions de vie et de revenu que les aînés québécois. Mais il y a des initiatives intéressantes qui se développent dans mon pays de naissance, à savoir, par exemple, **le tourisme social pour les personnes âgées**. C'est ainsi que des milliers d'aînés peuvent partir en groupe, en vacances, visiter différentes régions du pays, en achetant des billets d'avion ou d'autobus, formule tout-compris, avec des rabais allant jusqu'à 60%. Ce programme s'arrête l'été, quand les hôtels sont plus occupés.

Aussi, les aînés de 60 ans et plus jouissent d'un **tarif réduit de transport**, de 230 pesos (environ 38 sous canadiens) du billet de métro ainsi que de 50% des billets des autres moyens de transport public, tels que le train, le métro-train et les autobus. Il est important de signaler que le nouveau Président Boric a promis d'accorder **la gratuité totale du transport public** durant son mandat.

D'un autre côté, la loi Cenabast prévoit une réduction allant jusqu'à **70% des médicaments** achetés par les aînés dans les pharmacies. Une autre loi garantit une **attention préférentielle** en matière de santé pour les personnes de 60 ans et plus. Aussi, ces personnes bénéficient d'un **accès gratuit** aux parcs nationaux et aux réserves naturelles. Enfin, un système national de **formation** est également prévu, notamment en matière de nouvelles technologies.

En ce qui concerne les résidences privées pour aînés, elles ne sont pas nombreuses. La plupart d'entre elles sont occupées par des personnes ayant des revenus élevés. Les établissements

destinés aux soins de longue durée commencent à se développer et sont encore rares au pays. Au Chili et en Amérique latine, ce sont les familles qui s'occupent, elles-mêmes, de leurs personnes âgées. Des soins à domicile, dans certaines villes du pays, sont fournis aux personnes en perte d'autonomie. Il faudrait ajouter que les villes jouent un rôle important dans la vie des personnes du troisième âge. Des fonds municipaux servent à financer des centres de jour pour ces personnes, visant à l'organisation des ateliers et d'autres activités. Aussi, l'État et les municipalités consacrent des sommes d'argent pour la sensibilisation, l'information et la formation des aînés, par l'entremise des Écoles de formation pour personnes âgées.

Il est important de souligner que les organismes internationaux s'intéressent de plus en plus aux droits de la population aînée. En 2017, le Chili a ratifié la Convention interaméricaine pour la protection des droits humains des personnes âgées, adoptée par l'Organisation des États américains (OEA). Son objectif est de promouvoir, protéger et assurer la pleine reconnaissance, la jouissance et l'exercice de tous les droits humains et des libertés fondamentales des aînés. C'est une façon de contribuer à leur pleine intégration et participation dans la société. Il faut s'attendre à ce que cette initiative ait des effets bénéfiques au Chili et dans tout le continent américain, y compris au Québec et au Canada.

Oswaldo Nuñez
Vice-président de l'AQDR Ahuntsic – St-Laurent
Santiago-du-Chili, mars 2022



FRANÇOISE DAVID : UNE FEMME REMARQUABLE

À l'occasion de la Journée Internationale des Femmes en mars l'an dernier, j'ai assisté à une conférence ZOOM de madame Françoise David, que j'ai trouvée une excellente conférencière. Cette conférence était organisée par elle et destinée aux professionnels retraités du gouvernement du Québec (je suis éligible pour être membre de cette Association, ayant travaillé au ministère des Relations internationales de 2002 à 2005).

Je ne connais pas personnellement madame David, mais j'avais une bonne opinion d'elle avant la conférence, qui a renforcé mon image positive d'elle : une femme équilibrée, pondérée, soucieuse de justice sociale, bonne communicatrice. Elle parlait sans lire ses notes. Selon mon habitude, je prenais mes propres notes et les voici, ci-dessous.

Soixante-six personnes (femmes et hommes) ont assisté à ce ZOOM et tous avaient l'air disposés très positivement par rapport à la conférencière. Elle a été présidente de la Fédération des Femmes du Québec et aussi co-présidente de Québec Solidaire.

Le thème de la conférence était : « Ce que ça signifie d'être féministe en 2021 ».

Une question a été posée à madame David : « Après 50 ans de pilule et l'obtention antérieure du droit de vote, est-ce que le féminisme est encore pertinent ? ». Sa réponse fut la suivante : « Être féministe, c'est poser un regard sur le monde. Avant, je pensais en termes de « riches/pauvres ».

Le féminisme n'élimine pas ce regard. Le Québec a énormément avancé. Le féminisme a un regard particulier : on essaye de changer des pratiques. À Québec Solidaire, on souhaitait avoir 50% de candidates.



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Un homme peut se dire féministe. Il y a plusieurs façons d'être féministe. On peut faire toutes sortes de petits gestes, par exemple dans le contexte de l'éducation des enfants et des petits-enfants. Madame David a terminé son mandat à la Fédération des Femmes du Québec en 2001. Elle adorait ce mouvement. Les débats y sont fascinants selon elle.

Dans le cadre de ce mouvement, les femmes ont dû apprendre à ne pas être d'accord entre elles; il y a souvent des débats intergénérationnels. Elle considère qu'elle a toujours été privilégiée. Elle dit apprécier que François Legault se soit prononcé contre le machisme.

Madame David souligne cinq défis :

1) Les femmes sont en train de s'appauvrir à cause de la pandémie. Il y a eu une perte de 80,000 emplois au Québec; plusieurs de ces emplois perdus étaient perdus par des femmes dans le domaine de la restauration ou de l'hôtellerie. Les écoles sont fermées et les ménages ont moins d'argent. La relance économique dont parle François Legault, ce sera le REM, les mines, le numérique...une conception de l'économie surtout pour des « jobs de gars ». Il y a tout de même de plus en plus de femmes plus scolarisées avec de bons emplois.

2) La violence à l'égard des femmes : il y a eu cinq féminicides récemment, le mouvement « Me-Too »...Ça a pris 25 ans pour reconnaître la Polytechnique. Les femmes ne sont pas toujours égales entre elles, entre autres les nouvelles arrivantes; heureusement, il y a beaucoup d'organismes qui s'en occupent à Montréal.

3)Le racisme: Madame David mentionne que les femmes ne pouvaient être membres d'un jury jusque vers 1970. Il y a eu la loi

sur le Patrimoine familial en 1989. Il y a eu de la discrimination contre les femmes; maintenant, il y en a contre les minorités. Et il y a du racisme systémique à l'égard des Premières Nations.

4) La place des femmes dans tous les milieux: Madame David cite des exemples dans le milieu culturel. Elle milite pour la parité des femmes en politique et pour un mouvement de représentation proportionnelle.

5) Les services publics: Madame David insiste sur l'importance des services sociaux et de santé. Elle mentionne que notre société se veut égalitaire, mais ne l'est pas, même si c'est mieux ici qu'ailleurs; elle rappelle la période d'austérité de 2012 à 2018 et signale que ce sont surtout des femmes qui travaillent dans le milieu de la santé et en éducation. Elle mentionne qu'elle est grand-maman de petits-enfants de 4 à 12 ans...

Madame David ajoute que l'âgisme touche plus les femmes que les hommes et elle souligne que des aînés retraités rendent d'immenses services.

En conclusion, la conférencière mentionne que la pandémie est loin d'être terminée ici et qu'il faut penser aux femmes des pays désavantagés.

Et elle ajoute qu'elle a moins de tribunes qu'avant, mais qu'elle n'a pas l'intention de se taire.

Hélène Robillard-Frayne
Membre du CA de l'AQDR/ASTL
2è vice-présidente de l'AQDR nationale.



Christine St-Pierre

Députée de l'Acadie

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 540

Montréal (Québec) H3M 3E2

Tél. 514-337-4278

Courriel : cstpierre-acad@assnat.qc.ca

Journée internationale des femmes

Le respect envers les femmes n'est pas seulement

le 8 mars, c'est 365 jours par année!

Bonne fête à toutes!



L'AQDR AHUNTSIC – ST-LAURENT APPUIE LES DEMANDES DE LA COALITION POUR LA DIGNITÉ DES AÎNÉS

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés (CDA) est un regroupement d'associations nationales de personnes âgées dont fait partie l'AQDR nationale. La CDA propose 38 solutions qui s'articulent autour de quatre thèmes : santé, défense des droits, finances et participation citoyenne.

Pour la CDA, le temps est venu de faire des changements en profondeur dans les soins et les services à la population âgée.

La pandémie a révélé les insuffisances et les limites du système actuel. Les études, les enquêtes, les rapports, les journaux, les chiffres ne laissent aucun doute. Il faut agir.

En matière de soins de longue durée, la CDA propose de mettre en place un mode de financement basé sur les besoins en soins de longue durée des personnes âgées et non sur les besoins des établissements, en s'inspirant des modèles adoptés par de nombreux pays, dont le Japon, la Corée du Sud, la France, la Belgique, l'Autriche et les Pays-Bas.

Sur les soins à domicile, la CDA propose de dégager les médecins de leurs tâches en milieu hospitalier pour les diriger vers les soins à domicile, et aussi d'améliorer les conditions de travail du personnel qui œuvre dans les services et les soins à domicile.

Voici quelques propositions concrètes :

- Améliorer les conditions de travail du personnel en CHSLD, notamment des préposés aux bénéficiaires, tant sur le plan salarial qu'organisationnel, en assurant des ratios sécuritaires qui feraient en sorte d'offrir la stabilité nécessaire ainsi que la présence du personnel qui est requis.
- Redonner aux CHSLD leur capacité de gestion et de gouvernance locale en établissant des mécanismes d'imputabilité.
- Investir davantage dans la prévention en santé et dans la promotion de saines habitudes de vie. Actuellement, **moins de 2 % du budget de la santé du gouvernement du Québec est consacré à la prévention, moins que dans les autres provinces du Canada.**
- Augmenter l'accès aux services de santé auditive, visuelle et buccodentaire pour les personnes âgées.
- Améliorer l'accès à des services de santé mentale.
- Créer une fonction de protecteur des aînés. Celui-ci serait indépendant du réseau de la santé et du gouvernement et, à l'instar du Protecteur du citoyen, pourrait non seulement recevoir des plaintes, mais également mener des enquêtes pour assurer la sécurité et faire cesser la maltraitance envers les aînés.

DÉFENSE DES DROITS

- Instaurer l'action collective pour les locataires. Il est urgent de modifier la loi sur les baux afin de prévoir l'action collective ou de représentation collective par des organismes de protection des aînés, leur permettant de contester un bail.
- Améliorer le revenu des aînés : bonifier le supplément du revenu garanti (SRG);



- bonifier la pension de sécurité de la vieillesse (PSV) à partir de 65 ans; créer une nouvelle allocation pour les aînés qui n'ont pas un revenu suffisant à la retraite; bonifier le crédit d'impôt pour les frais médicaux et diminuer le seuil d'admissibilité de 3 % à 1,5 % des revenus pour les 65 ans et plus.
- Mettre en place un fonds de garantie des prestations de retraite qui prévoit le versement d'indemnités compensatoires aux retraités, dans l'éventualité de l'insolvabilité du promoteur de leur régime de retraite.
- Que les régimes de retraite soient les créanciers prioritaires en cas de faillite d'une entreprise.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Nous croyons que les gouvernements devraient se doter d'un plan d'action concerté sur le vieillissement de la population; l'objectif étant d'assurer que les gouvernements prennent en compte le bien-être des aînés et leur participation sociale dans l'élaboration des politiques publiques.

L'AQDR demande depuis longtemps que le gouvernement québécois tienne des états généraux pour réfléchir ensemble avec les organisations vouées à l'amélioration des conditions de vie des aînés et adopter des politiques qui s'attaquent en profondeur aux problèmes des soins et services à la population de plus en plus croissante, des personnes aînées.

Nous croyons que les gouvernements devraient se doter d'un plan d'action concerté sur le vieillissement de la population.

Enfin, une date a été annoncée. Nous accueillons avec joie l'annonce des états généraux sur les conditions de vie des aînés qui se dérouleront à Québec le 3 mai 2022 et qui réuniront des représentants de toute la société civile québécoise. Bien sûr, l'AQDR nationale qui fait partie de la coalition, sera là.

Nous exprimons tout l'appui de notre section AQDR Ahuntsic – St-Laurent à cette importante initiative ainsi qu'à toutes les revendications de la CDA.

Zaida Nuñez, membre du CA
Santiago, mars 2022



COVID-19 ET DROITS DES PERSONNES

En octobre dernier, je soulignais à quel point la situation sanitaire demeurait fragile: « Dans les prochains mois, l'inquiétude et l'incertitude resteront présentes. Il faudra apprendre à composer avec elles et se dire que la vie a changé [...] ». »

Les conséquences de la pandémie et de l'état d'urgence sanitaire se révèlent des plus sérieuses. La détérioration de l'état de santé des personnes par la suspension et le report des services médicaux et chirurgicaux inquiète terriblement. Les temps d'attente sont devenus intenable. Ils bouleversent des vies, rendent les traitements futurs illusoire, et aggravent les pronostics. Ce contexte tragique entraîne la détresse psychologique individuelle et familiale et peut même conduire à une mort annoncée pourtant évitable, compte tenu des options de traitement existantes.

Ces conséquences se transportent maintenant devant les tribunaux. Les décisions judiciaires visent des personnes qui ont perdu leurs capacités de décider, de choisir ou d'exercer leurs droits fondamentaux. Ces drames humains braquent les projecteurs sur la pénurie de ressources, l'isolement, la solitude, le vieillissement.

Sommes-nous arrivés à l'autre bout du balancier? L'élastique peut-il encore être étiré? Est-il maintenant temps de revoir l'équilibre des droits?

Le droit d'accès aux soins et aux services de santé en raison de l'état d'une personne de manière continue est inscrit dans une loi qui encadre nos droits à ses soins. Le droit à la sécurité et à l'aide lorsque la vie est en péril reposent sur les premiers articles de la Charte québécoise des droits et libertés. Ces droits individuels se conjuguent avec les priorités requises par l'état d'urgence sanitaire déclaré en mars 2020. On priorise à juste titre le bien-être collectif pour protéger la santé de la population. Mais celle-ci est minée par les souffrances grandissantes des individus qui la composent.

Pandémie et urgence sanitaire bouleversent nos vies, nos habitudes, nos relations, nos droits. La contrainte légale à la vaccination serait une mauvaise option. Le respect de l'exercice des droits reste essentiel même si elle peut susciter des malaises: comment ne pas ressentir de l'inconfort à entendre les bien-pensants se plaindre des personnes non vaccinées alors qu'ils ne respectent pas eux-mêmes les restrictions sanitaires, ou encore les biens nantis se demander s'ils

iront « au privé » pour une chirurgie vu les délais d'attente dans le réseau public?

Le point d'équilibre difficile entre droits individuels et bien-être collectif reste dans la mire du gouvernement qui a annoncé une refonte du réseau de la santé. Pour l'heure, les difficultés sont remédiées à la pièce : on publie un Guide pour la priorisation et la gestion des hospitalisations en courte durée en contexte de pandémie de COVID-19; on invite la population à remplir une déclaration du résultat d'un test rapide. Ce ne sont que quelques exemples récents.

La situation actuelle dépasse le système de santé: des aînés en RPA voient leurs services diminués ou éliminés sans recours financier, le gouvernement met en œuvre un plan d'action sur la reconnaissance des personnes proches aidantes dont la contribution est davantage sollicitée.

Souhaitons que l'objectif gouvernemental soit mené à terme de sorte que nous puissions enfin trouver un meilleur équilibre. Dans l'intervalle, le respect de l'accès aux soins demeure essentiel, et une préoccupation vitale, tant individuelle que collective.

Aimez notre page LinkedIn et faites-nous part de vos commentaires sur des sujets d'actualité.

Pour en savoir plus sur d'autres sujets d'actualité, veuillez cliquer sur le lien suivant:

<https://www.heleneguay.com>

M^e Hélène Guay, B.C.L., LL.M.
hguay@heleneguay.com

HG Hélène Guay
DROIT DE LA SANTÉ
DROITS DE LA PERSONNE
DROIT DES AÎNÉS

Tél. : 514-272-1164 poste 3
Télec. : 514-272-5447
200, av. Laurier Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H2T 2N8
www.heleneguay.com



Votre députée à votre service
Your Member of Parliament at your service

Emmanuella Lambropoulos 

Députée/MP Saint-Laurent
T: 514-335-6655
Emmanuella.Lambropoulos@parl.gc.ca
750, Marcel-Laurin suite 102, Saint-Laurent (QC) H4M 2M4





LA DIVERSITÉ: UNE VALEUR AJOUTÉE

En effet, dès le début, la diversité est constitutive de la société québécoise. Ce fait est souvent oublié.

Le Québec est constitué d'un ensemble de personnes, qui diffèrent les unes des autres par leurs modes d'expression et leurs expériences de vie, par leur origine géographique, socio-culturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur situation ou leurs responsabilités de parent, leur statut d'immigration, leur statut d'Autochtone, leur situation de handicap, leur langue, leur culture, leur situation socioéconomique et d'autres attributs.

Il existe une politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec.

Le respect de la diversité est le fait d'accepter que tout le monde soit différent. Ce fait ne devrait pas mener à la division, mais à l'enrichissement réciproque.

Tous les secteurs de la société font des efforts pour que la reconnaissance et la valorisation de la diversité s'accompagnent d'efforts concertés pour assurer l'inclusion des différents groupes, visibles ou invisibles, qui font partie de la population.

Pour résumer, la diversité est un fait, alors que l'inclusion est un choix. La diversité revient à s'entourer de personnes différentes. L'inclusion revient à travailler avec des personnes différentes, sans leur faire remarquer qu'elles le sont.

LES BESOINS/ENJEUX SPÉCIFIQUES LIÉS À LA DIVERSITÉ

ETHNOCULTURELLE

Il y a certains constats à faire par rapport à la diversité ethnoculturelle.

– À cause des besoins primaires de subsistance de la société québécoise, elle est obligée d'avoir recours à l'immigration pour répondre aux exigences qu'elle doit assumer.

– Les immigrants qui arrivent au Québec sont originaires d'innombrables groupes sociaux du monde, ayant une grande diversité de caractéristiques ethnoculturelles.



DIVERSITÉ

– On doit également reconnaître le fait que des associations et des regroupements dans l'identité première des immigrants vont inévitablement se former.

La tendance de ces regroupements est de garder leur langue et leurs us et coutumes,

en constituant des communautés culturelles, organisées en fonction de ses caractéristiques spécifiques et ses intérêts de groupes.

Ces trois éléments liés et conséquents (immigration, diversité ethnique et communautés culturelles) constituent une

On parle aussi du maintien des relations interculturelles harmonieuses qui se situent surtout au niveau des activités sporadiques, qui sont organisées annuellement ou occasionnellement, en insistant davantage sur la forme que sur le fond.

Un constat d'échec est souvent fait lorsqu'on parle de l'intégration sociale et culturelle, arrivant parfois à opposer les « communautés culturelles » à la communauté québécoise « de souche ».



partie importante de notre réalité sociale actuelle.

Pour nos aînés, ce conditionnement joue une valeur d'existence; c'est une façon fondamentale de se retrouver avec ses origines. Pour une grande majorité d'entre eux, cela est un refuge contre l'isolement.

INTÉGRATION, IMPLICATION CITOYENNE ET PARTICIPATION SOCIALE

On parle de l'intégration des immigrants au Québec; on pense avant tout à l'apprentissage du français et à l'intégration des immigrants au marché du travail.

Il faut développer des mesures qui favorisent l'insertion de ces organisations et de leurs membres, comme faisant partie inhérente de la société québécoise, avec des droits autant que des responsabilités de citoyens à part entière. L'intégration doit se faire dans les deux sens.

Nelson Ojeda-Calderon
Trésorier de l'AQDR Ahuntsic-St-Laurent
Président du Forum des Citoyens Aînés de Montréal (FCAM)



UN CA TRÈS DIVERSIFIÉ

On dit que Montréal est une ville où prévaut le multiculturalisme, l'interculturalisme et la diversité. Le CA de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent est une bonne illustration de ceci. Le vice-président, le trésorier et un membre du CA sont Chiliens d'origine, la coordonnatrice est de la République Démocratique du Congo, la secrétaire-comptable est une Kabyle d'Algérie, une membre du CA vient d'Égypte, le secrétaire est né en Ontario, le président et deux membres du CA sont nés au Québec. L'une de ces deux membres est mariée à un Britannique, qui est aussi membre de l'AQDR.



Il est enrichissant pour un CA d'avoir une telle diversité de provenance géographique parmi ses membres. Le trésorier est également responsable du Comité Personnes âgées immigrantes et communautés culturelles de l'AQDR nationale, sans compter ses autres responsabilités dans divers milieux.

Hélène Robillard-Frayne
Membre du CA de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent
2^e vice-présidente de l'AQDR nationale

ANNONCES

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PRINTEMPS 2022

- Vendredi 8 avril : 10h30-12h «Proches aidants, proches aidés : quels sont vos droits ?»
 - Vendredi 6 mai:8h-13h «Clinique juridique avec Juripop»
 - Les 20, 21, 22 mai:«Salon Carrefour 50 ans et +» au Palais des congrès de Montréal
- Restez à l'affût des autres activités à venir par courriel et sur notre site

<https://www.aqdr-astl.org>

**ATTENTION! L'assurance La Capitale
change de nom pour BENEVA**

LaCapitale  +  → **beneva**

Pour nous rejoindre : 1 800 322 9226 www.beneva.ca/aqdr

**GRANDE
BIBLIOTHÈQUE**



Des activités pour vous en tout temps

Nouvelle langue, journaux du monde,
activité de lecture et de musique, formations, etc.
Être actif et apprendre toute la vie est possible grâce à
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).
Découvrez nos trésors et nos activités en ligne ou
sur place à la Grande Bibliothèque. C'est gratuit!

banq.qc.ca/activités 514 873-1100 (option 2)

Activités conçues pour les 65 ans et +

Activités pour adultes et tout public

Activités à réaliser en tout temps



LE THÉÂTRE PARMINOU : UN BEAU CADEAU FAIT AUX MEMBRES DE L'AQDR/AHUNTSIC-ST-LAURENT

L'AQDR-ASTL a présenté le 26 novembre, au sous-sol de l'église Saint-Joseph-de-Bordeaux à Montréal, la pièce de théâtre 'Passée date ?' du Théâtre Parminou. Selon sa publicité, la pièce se définit comme une réflexion humoristique sur le vieillissement.

Je dois avouer avoir émis des réserves en CA de l'AQDR Ahuntsic/St-Laurent quant au titre de la pièce; évidemment, ce n'était pas à nous de modifier le titre de la pièce.

Je suis donc allée la voir et j'ai révisé mon opinion. En effet, les personnes dans la salle, surtout des personnes âgées, ont souvent ri ou ont dit que la pièce les avait fait réfléchir. On y traite effectivement, de manière humoristique et réaliste, de divers aspects de la vieillesse : le personnage principal est une femme de 73 ans qui est très ouverte par rapport à la vie, mais son fils et son frère lui rappellent sans cesse ses limites parce qu'elle a 73 ans.

Selon moi, elle a une très bonne approche par rapport à la vie. Et, pour ce qui est du Théâtre Parminou, mieux vaut faire passer des messages par l'humour que par des discours didactiques ou autres.



Certains spectateurs et spectatrices ont semblé très stimulés par cette pièce de théâtre jouée par trois excellents comédiens, dont l'un joue divers rôles.

Personnellement, je recommande cette pièce de théâtre à toute section AQDR qui n'est peut-être pas trop éloignée de

Victoriaville, là d'où vient cette troupe de théâtre.

Hélène Robillard-Frayne
Membre du CA de l'AQDR-ASTL
2^e vice-présidente de l'AQDR nationale



**CONFÉRENCE
À LA
CABANE À SUCRE**



THÈME :
LES COMITÉS D'USAGERS DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ
Par: Madame Michèle Salvail
Présidente Comité des usagers/Memphrémagog

DATE: VENDREDI 25 MARS DE 9H-14H
LIEU: L'ÉRABLIÈRE AU TOIT ROUGE
MONT ST-GRÉGOIRE

LIEU ET HEURE D'EMBARQUEMENT: 1650, Rue Viel, Montréal à H3G0
(Stationnement disponible)

CONTRIBUTION (SERVICE COMPLET) *
30\$ POUR LES MEMBRES
60\$ POUR LES NON-MEMBRES

* Le prix comprend le transport, le repas, les taxes et les pourboires

Veuillez confirmer votre présence au plus tard le 21 mars à:
agde.astl@gmail.com ou au 514-332-8222

« Vers une société pour tous les âges »
1650, Rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G5, Tél. : (514) 332-8222



AQRD

Ahuntsic Saint-Laurent

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

De gauche à droite:

François Marquis, secrétaire
Antony Frayne, membre
Malika Boucherrab, secrétaire-comptable
Nadia Kapinga, coordonnatrice
Jeannine Roy-Nuckle, administrateur
Gilles Léveillé (retraité)
Amy Nalbandian, administrateur
Zaida Nuñez, administrateur
Hélène Robillard-Frayne, administrateur
Osvaldo Nuñez, vice-président
Jean-Paul Lahaie, président

Étaient absents :

Nelson Ojeda, trésorier
François Godbout, administrateur



**1650, rue Viel, Montréal, Québec, H3M
1G5, tél. : (514) 332-8222,
aqdr.astl@gmail.com**